



AVIS DES PRODUCTEURS DE COTON SUR LES RÉFORMES DES FILIÈRES COTONNIÈRES AFRICAINES BURKINA FASO - CAMEROUN

Introduction

Dans bon nombre de pays de la zone franc notamment ceux situés en Afrique de l'Ouest et du Centre, le coton joue un rôle **moteur dans le développement** économique de ces pays. Cultivé avant même la colonisation, le coton a été développé grâce à l'action de la Compagnie Française de Développement des Textiles (CFDT) durant la colonisation. A l'indépendance, un monopole étatique s'est exercé sur toute la filière dans les jeunes Etats.

Après des crises répétitives, certains pays cotonculteurs comme le **Burkina Faso**, ont décidé de **libéraliser leur secteur cotonnier**. D'autres, en l'occurrence le **Cameroun**, après une longue période d'hésitation, s'apprête à s'inscrire dans la même lancée que le Burkina Faso. Dans ces deux pays, aux contextes sociopolitiques différents avec des filières de taille et de structuration différentes, la place et le rôle du coton restent les mêmes : celui de grand pourvoyeur de revenus monétaires pour les producteurs et de devises pour l'Etat.

La présente note passe en revue l'**historique de l'introduction** du coton au Burkina Faso et au Cameroun, ensuite une deuxième partie présente la **conduite du processus de la libéralisation** engagée au Burkina Faso et en cours au Cameroun, et enfin une dernière partie met l'accent sur **les leçons tirées des expériences** de ces deux pays.

I - Genèse et évolution de la culture du coton au Burkina Faso et au Cameroun

A -La filière burkinabé

A l'instar des pays cotonniers d'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), la culture du coton a fait son apparition au Burkina Faso à l'époque coloniale, notamment sous le gouvernorat de Frédéric Charles HESLING (1924-1929). Le coton devenait une **culture obligatoire** destinée à l'exportation. L'or blanc était utilisé comme **instrument de mise en valeur de la Haute-Volta**, à travers l'instauration de champs collectifs obligatoires (4 ha pour 100 habitants). Cette politique intensifia la culture jusqu'à la crise de 1929 qui a plongé la Haute-Volta dans une insécurité alimentaire, par la suite la culture y a été supprimée. La naissance de la Compagnie Française de Développement des Textiles (CFDT) en 1949 la fera revivre. La CFDT était chargée du développement de la production cotonnière. Pour ce faire elle procédait à la distribution des intrants, participait à l'encadrement des producteurs et à l'amélioration des techniques culturales.

Aux lendemains de l'indépendance (proclamée le 5 août 1960), la culture du coton apparaît comme la principale activité économique pouvant permettre au jeune Etat d'accéder aux ressources financières nécessaires à son développement. Elle générerait également des **revenus monétaires** permettant aux populations rurales de subvenir à leurs **besoins alimentaires et matériels**. C'est ainsi que la culture obligatoire va enregistrer la **libre adhésion** de nombreux paysans. En une décennie, les superficies cultivées passèrent de 20.000 à 80.000 ha et la production du coton graine passa de moins de 3.000 à plus de 36.000 tonnes.

La région Ouest du pays, propice au développement du coton, est ciblée pour intensifier la culture. En 1971, l'Etat voltaïque, la CFDT et la Banque Mondiale vont y lancer le Projet Coton Ouest Voltaïque (**PCOV**) pour une durée de cinq ans. Pour la gestion de ce projet, l'Etat met en place une nouvelle structure : l'Association en participation République de Haute-Volta chargée de l'encadrement de la filière avec la CFDT. Dans cette coopération l'Etat détient 65% du





capital, la CFDT 34% et le secteur bancaire 1%. Cette association va ensuite céder sa place à la **Sofitex** qui est créée en 1979 sous forme de **société d'économie mixte** en charge de l'égrenage. Les projets de développement agricoles qui vont suivre dans la région vont tous contribuer directement ou indirectement à la promotion de la culture du coton. Parallèlement il s'est mis en place, des **Groupements Villageois** (GV) qui deviennent les relais entre les paysans et les institutions. Cette organisation favorise la *success story* de la culture qui peu à peu se dessine. Le prix de cession des intrants et le prix d'achat du coton graine suffisamment rémunérateur incitaient à la production, l'évolution de la culture est spectaculaire au cours de la campagne 1979/1980 avec une pointe de production estimée à 77.500 tonnes de coton graine.

Ce développement de la culture du coton a aussi favorisé **la construction des routes** et, partant, **le désenclavement des zones rurales**. Cette politique a également permis aux cotonculteurs d'accéder à des **services sociaux de bases** (éducation, santé, etc.) grâce aux **revenus monétaires** tirés de la culture du coton. Dans la même foulée, l'intensification de cette production a favorisé une nette **amélioration de la satisfaction des besoins alimentaires** des populations rurales et ceci grâce au **système de production coton-céréales**.

B- La filière camerounaise

La culture du coton a été introduite en 1927 au nord du Cameroun par l'administration coloniale compte tenu du retard accusé par cette partie du pays par rapport au sud forestier C'est ainsi que fut créée à Garoua la Société Cotonnière du Nord Cameroun et du Tchad (SCNCT). A l'aube des années 50, les autorités administratives avaient décidé de mécaniser et motoriser l'agriculture, la pratique de la culture commerciale du coton ayant pris de l'ampleur. Par la suite la CFDT est venue s'installer pour gérer la filière. Kaelé a été désignée comme épice centre de la culture et une usine d'égrenage y a été construite. Au cours de la décennie (1951-1961), la culture a été intensifiée grâce à la **vulgarisation des nouvelles techniques culturales** et à **la promotion de la culture attelée**.

La production cotonnière a évolué ainsi jusqu'en 1974, année de naissance de la **SODECOTON**, la CFDT s'est positionnée comme partenaire technique. Dès sa création la société a reçu la mission de promouvoir la culture du coton et d'une manière générale de participer au développement de la zone cotonnière.

II -Conduite du processus de libéralisation et de privatisation de la filière cotonnière au Burkina Faso et au Cameroun

A- La filière burkinabé

Le milieu des années 80 a été marqué par **l'effondrement des cours mondiaux des matières premières et la dépréciation du dollar US**, ce qui a considérablement déstabilisé les filières cotonnières africaines notamment celle du Burkina faso. Les subventions des intrants sont supprimées et le prix d'achat du coton graine chuta régulièrement, passant de 100 FCFA à 95 FCFA durant 4 ans (1988 à 1992), puis à 85 FCF A en 1992 et à 80 FCF A en 1993. Ce contexte, conjugué à une forte pression parasitaire lors de la campagne 1991/1992, entraîna une **désaffection massive**. La production devenait assez erratique durant cette période.

C'est dans ce contexte de baisse significative de la production que les réformes institutionnelles ont été entreprises. En Février 1993, un **contrat-plan Etat/Sofitex** est signé. L'objectif étant de relancer la production, un nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat est mis en place avec un **prix minimum garanti** aux producteurs. Deux ans plus tard, **des comités de crédits** sont créés pour faire face à la situation. Grâce à la **dévaluation en 1994, le prix d'achat du coton graine s'est apprécié** et passe ainsi de 85 FCF A en 92/93 à 112 FCFA en 93/94. L'incidence de cette dévaluation est d'autant plus forte qu'elle est conjuguée avec une remontée significative des cours sur le marché mondial, le prix de la fibre triple sur le marché mondial en 93/94 (334 FCF A à 1049 FCFA). La Sofitex double ses recettes d'exportation, et ses bénéfices avoisinent 5,5 milliards en 1994 contre 2,1 milliards en 1993.

Ceci va permettre à la filière burkinabé de retrouver l'équilibre et la compétitivité sur le marché mondial. En 1996, l'Etat va lancer





un nouveau plan de relance de la production cotonnière.

L'objectif est d'**étendre la culture à de nouvelles zones** pour atteindre les 300.000 tonnes. Outre la province de l'Ouest, celle de l'Est (Topoa, Gourma) et du Sud-est (Léraba, Comoé, Loba, Sissili, Ziro) ont été ciblées. Au cours de cette même année, les **Groupements de Producteurs de Coton (GPC)** viennent remplacer les Groupements Villageois (GV) et se donnent comme objectif la **professionnalisation des producteurs** en vue d'une meilleure gestion de la commercialisation du coton graine, des intrants et du crédit.



L'année 1998 marque un tournant important dans la gestion de la filière. L'**Union Nationale des Producteurs de Coton (UNPCB)**, structure faîtière des Groupements des producteurs de coton est créée. Dans le prolongement de la politique initiée par l'Etat, l'**UNPCB entre dans le capital** de la Sofitex à hauteur de 30% au côté de l'Etat (35%), de Dagris (34%) (Ex-CFDT) et des Banques locales (1%). Cette entrée entraîne un changement de statut de **la Sofitex qui passe de société d'économie mixte à participation majoritaire de l'Etat à société d'économie mixte simple.**



Préconisée par **les institutions de Brettons Woods** notamment **la Banque Mondiale**, la libéralisation de la filière cotonnière burkinabé a traversé plusieurs étapes avant d'adopter le système en vigueur aujourd'hui. Elle commence en 1999 avec la signature d'un **Accord Interprofessionnel Etat/Sofitex/Producteurs**. Celui-ci a permis la création du Comité de gestion, chargé, entre autres, de remplir les principales fonctions de la filière à savoir : la **fixation des prix du coton graine et des intrants** mis en place par la Sofitex, la **gestion d'un fonds de soutien**, la définition des orientations stratégiques de la Sofitex, la définition des **programmes de recherche** et du **budget des pistes cotonnières** ainsi que **l'évaluation du dispositif d'encadrement des producteurs.**



En décembre 2001, un décret portant sur l'installation d'opérateurs dans les nouvelles régions cotonnières est adopté et entérine le processus de privatisation.

¹ L'UNPCB est constituée d'Unions villageoises au niveau des villages ; d'Unions départementales à l'échelle des départements et Unions provinciales à l'échelle des provinces.

Très tôt, les producteurs regroupés au sein de l'UNPCB se sont inscrits dans la dynamique en initiant des **voyages d'études** dans les pays pionniers en matière de libéralisation de leur secteur cotonnier (Côte d'Ivoire et Bénin). Ces voyages ont permis **decapitaliser les expériences** et **d'avoir les arguments pour convaincre** les autres acteurs (Etat, société cotonnière et les PTF) quant au bien fondé de leur stratégie pour une conduite en douceur de la libéralisation de la filière cotonnière burkinabè. Il y a lieu de noter qu'au début du processus, deux visions différentes sur la manière de mener la libéralisation avaient été retenues, mais à l'arrivée les producteurs ont su trouver les mots justes pour convaincre les autres parties sur l'approche qu'il fallait adopter.

L'année 2004 marquera la fin du monopole de la Sofitex avec l'adoption du **système de zonage** dans les régions cotonnières du pays.

- La **région Ouest** resta une partie réservée exclusivement à la **SOFITEX** et l'**UNPCB** avec 30% du capital

- La **région Centre** fut octroyée à la société **FASO COTON** constituée d'actionnaires tels que Paul Reinhart A.G. (un négociant suisse), **Ivoire Coton** (du groupe Agha Kan), **SOBO** (Société Barro, une société burkinabè de production d'huile de coton et de savon) et la société **AMERFET** (Amendement et fertilisation, filiale d'HYDROCHEM, une société internationale productrice d'engrais et d'insecticides) et l'**UNPCB** avec 10% du capital ;

- La **région Est** fut confiée à la Société Cotonnière du Gourma **SO-COMA** avec comme actionnaires DAGRIS S.A. devenue **Géocoton**, les sociétés **SOBA** et **SYA** Participation (un collectif d'investisseurs burkinabè) et l'**UNPCB** avec 20% du capital.

En début 2006, les différents acteurs ont ressenti le besoin de mettre en place un **cadre de concertation** où les différents protagonistes devaient être représentés. C'est ainsi que naquit l'**AICB** (Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina Faso) regroupant les producteurs et les égreneurs avec **l'Etat comme arbitre**. **La création de l'AICB marque l'aboutissement du processus de**





libéralisation de la filière cotonnière burkinabè . Au cours de cette période le prix d'achat du coton s'apprécie régulièrement et incite à la production. Les surfaces cotonnières au niveau national atteignent 1.9% de la superficie du Burkina Faso en 2005, elles représentent 5% des terres cultivables et 15% des terres exploitées (soit 540.000 ha). En somme, la production cotonnière enregistre une croissance remarquable grâce au plan de relance, elle va atteindre 583.000 tonnes en 2005 et le record l'année suivante au cours de la campagne 2005/2006, avec 712.000 tonnes. Le **Burkina Faso** devient alors le **premier producteur de la zone Franc et le cinquième au niveau mondial..**



B- La filière camerounaise

Comme la plupart des pays africains, le Cameroun n'a pas échappé aux **programmes d'ajustements structurels** initiés par les institutions de Brettons Woods (BM et FMI) suite aux **déficits budgétaires** notés au début des années 80. En 1994, la **privatisation de la SODECOTON** a été annoncée. Jusqu'à ce jour cette mesure n'a pas encore été appliquée. Une tentative de récupération de la société par un groupe privé a aboutit à la cession de 11% à la SMIC². En dépit de ce contentieux, il apparait que le blocage du dossier provient de divergences de vues quant à la configuration du marché de coton au Cameroun et de la forme de privatisation envisagée. En effet, dès l'annonce de la privatisation de la principale société cotonnière du pays, la Banque Mondiale avait souhaité que cette mesure s'accompagne d'une **ouverture du marché à la concurrence**, alors que la stratégie envisagée consistait à conserver l'intégrité de la filière avec comme principal actionnaire, la CFDT. Ce schéma a posé d'énormes problèmes à la Commission Technique de Privatisation et de Liquidation des Entreprises publiques et parapubliques (CTPL).



La création de l'**OPCC** sous forme de GIE en juillet 2000, a représenté une importante avancée dans le paysage institutionnel de la filière. Progressivement la structure s'autonomise et se responsabilise.



²Société Mobilière et de l'Investissement du Cameroun, Société privée qui après un recours à la justice est finalement rentrée dans le capital de la SODECOTON à hauteur de 11%.

Le prix d'achat du coton graine est fixé conjointement avec l'organisation faitière des producteurs. Il est constitué d'un **prix de base et de primes**, connus avant les semis, abondés d'un complément variable en fonction des résultats de la SODECOTON. L'OPCC gère ces compléments de prix. Une partie est redistribuée aux producteurs, une autre alimente le compte courant-producteur géré par l'OPCC. Ce compte est souvent mis à contribution lorsque les producteurs jugent insuffisant leur rémunération.

Cependant, **la baisse des cours mondiaux** du coton enregistrée **depuis 1995**, aggravée par le maintien des **subventions à la production** des principaux pays producteurs (Etats-Unis, UE et la Chine), ajoutée à **la dépréciation du Dollar US par rapport à l'Euro**, l'équilibre financier de la SODECOTON a été fragilisé. La société cotonnière enregistre ces 5 dernières années **un déficit** avoisinant les **12,5 milliards de FCA**. Ces fonds de soutien se sont épuisés au cours de la campagne 2007/2008 (1 1, 9 milliards de FCFA ont été versés en cinq ans aux producteurs sous forme de complément de prix). Aujourd'hui, il n'y a pas assez de redressement sérieux compte tenu de **la dépréciation continue du dollar face à l'Euro** et de **la croissance exponentielle du prix des intrants**.

En janvier 2008, le dossier de la privatisation qui était bloqué depuis 1994, a refait surface avec le lancement par l'Etat d'une manifestation d'intérêt pour l'audit technique et financier de la SODECOTON. Les études envisagées visent à **définir les modalités d'ouverture** du secteur à la concurrence et à **identifier les stratégies possibles** de privatisation.

De leur côté, les producteurs regroupés au sein de l'OPCC-GIE, compte tenu de leur importance dans la vie de la filière, ont depuis l'annonce de cette mesure, décidé de prendre les devants. En effet, durant la campagne commerciale 96/97, 20F CFA avait été retenu par kg, puis 15F CFA/Kg en 97/98 et les ristournes de la campagne 98/99 avaient été conservées. Ces fonds qui s'élèvent aujourd'hui à **7.2 milliards de FCA** sont logés dans un compte bloqué et devront permettre à ces producteurs d'entrer dans le capital de la SODECOTON en cas de privatisation.



III - Enseignements

A- La filière burkinabè

De la colonisation à nos jours, la culture du coton au Burkina Faso a connu des périodes de crise. A chaque crise (1929, 1985, 1992...) des **ajustements portants sur le fonctionnement et la gestion** ont été opérés, souvent sur recommandation des agences **d'aide bilatérale** et **multilatérale**. Celles-ci ont souvent imposé des conditionnalités avant d'accorder à l'État les crédits et soutiens nécessaires à l'équilibre financier de la filière. L'une des plus importantes conditionnalités a été **la libéralisation du secteur cotonnier**. Cependant, ces réformes en profondeur de la filière n'expliquent pas à elles seules la situation actuelle de celle-ci. Il existe d'autres déterminants exogènes. Par exemple la **baisse importante et continue du prix mondial** du coton a été un des principaux facteurs déclencheurs de **la crise** dans la mesure où elle a induit, par **la réduction des recettes d'exportation**, un déficit financier de la filière qui menace la poursuite de la production du coton. En outre, les fluctuations du taux de change euro/dollar peuvent, selon les périodes atténuer ou amplifier les variations du prix mondial du coton. Pour lutter contre ces fluctuations, les acteurs burkinabè ont adopté un nouveau mécanisme de fixation de prix d'achat du coton « **mécanisme AICB** » pour sécuriser un prix rémunérateur aux producteurs de coton. Parallèlement le pays s'est aussi engagé dans une politique de diversification de son système de production en adoptant la culture à grande échelle du **coton génétiquement modifié**.

B- La filière camerounaise

Depuis l'annonce de la privatisation de la SODECOTON, les responsables de l'OPCC-GIE se sont fait attendre jusqu'au plus haut sommet de l'Etat afin que la Présidence tienne compte de leurs doléances lors de l'application de la mesure. Cependant, il convient de souligner que la privatisation provient plus d'une volonté des bailleurs que d'une volonté étatique.



Mais dans tous les cas de figures, il est important de noter que cette privatisation doit s'inscrire dans un processus de **renforcement des fonctions d'appui aux producteurs**. C'est pourquoi la participation de ces derniers à ce processus paraît être un élément important pour éviter toute dérive comme le démantèlement de la société qui, jusqu'aujourd'hui, fonctionne de façon intégrée. Il faudra tout simplement espérer que le schéma adopté pourra améliorer les performances de la filière en conférant **plus de responsabilités aux acteurs à la base**.

Conclusion

La libéralisation de la filière cotonnière burkinabè, avant d'adopter le schéma actuel, est passée par plusieurs étapes. Suite à l'annonce de la mesure, les producteurs regroupés au sein de l'UNPCB ont entrepris **des voyages d'études au Bénin et en Côte d'Ivoire**, deux pays pionniers dans l'application de la réforme. Ces voyages ont permis d'**étudier les bonnes et les mauvaises pratiques de la privatisation du secteur cotonnier** dans les pays visités. Au final, les acteurs burkinabés ont su **adopter un schéma qui sied le mieux au contexte du pays**.

Quant aux acteurs camerounais, ils sont convaincus que la privatisation, longtemps annoncée de la SODECOTON, pourra redonner un second souffle à la production si la mesure est bien appliquée. La démarche des producteurs regroupés au sein de l'OPCC-GIE en termes de **constitution de fonds de réserve** (7,2 milliards de FCFA) qui leur permet de rentrer dans le capital de la société, est une initiative préventive et salutaire. Cependant elle reste insuffisante pour mener un bon schéma de privatisation qui doit passer, entre autres, par la mise en place d'une **interprofession** au sein de laquelle se prennent toutes les grandes décisions relatives au bon fonctionnement du secteur, **le renforcement des capacités des associations de producteurs** pour une meilleure participation au processus, **la prise en compte des spécificités liées à chaque filière**, etc.





the 1990s, the number of people who are employed in the public sector has increased in most countries. This has been particularly true in the UK, where the public sector has grown from 16% of the economy in 1980 to 25% in 2000 (see Figure 1).

There are a number of reasons why the public sector has grown. One of the main reasons is that the government has increased its spending on social services, such as health care and education. This has been done in order to meet the needs of an ageing population and to provide a better quality of life for its citizens.

Another reason for the growth of the public sector is that the government has taken on more responsibilities. For example, it has become involved in the provision of housing, transport, and energy. This has led to an increase in the number of public sector employees.

Finally, the public sector has grown because of the increasing demand for public services. As the population has grown, so has the demand for services such as health care and education. This has led to an increase in the number of public sector employees.

Conclusion

The public sector has grown significantly in the 1990s. This has been due to a number of factors, including increased government spending, the government taking on more responsibilities, and the increasing demand for public services.

The growth of the public sector has had a number of implications. It has led to an increase in the number of public sector employees, which has in turn led to an increase in the size of the public sector.

The growth of the public sector has also led to an increase in the government's budget deficit. This is because the government has had to spend more on public services than it has received in taxes.

The growth of the public sector has also led to an increase in the government's debt. This is because the government has had to borrow money to cover its budget deficit.

The growth of the public sector has also led to an increase in the government's expenditure on social services. This has led to an increase in the quality of life for its citizens.

The growth of the public sector has also led to an increase in the government's involvement in the economy. This has led to an increase in the number of public sector employees.

The growth of the public sector has also led to an increase in the government's expenditure on infrastructure. This has led to an increase in the quality of life for its citizens.

The growth of the public sector has also led to an increase in the government's expenditure on education. This has led to an increase in the quality of life for its citizens.